

Bille**le**TIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES



TOUT SUR :

VOTRE NOUVELLE INTERCO Pyrénées Vallées des Gaves



AVRIL
2018

BULLETIN COMMUNAUTAIRE N°1

EDITO

Madame, Monsieur,
Cher(e)s habitant(e)s des Vallées des Gaves,

Comme vous le savez, les communautés de communes de la Vallée d'Argelès-Gazost, du Val d'Azun, de la Vallée de Saint-Savin, du Pays Toy ainsi que la commune nouvelle Gèdre-Gavarnie, entre autres, ont fusionné depuis un an maintenant.

C'est au terme de plus de seize mois de travail conjoint de la part des élus et des services, que notre nouvelle communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves a vu officiellement le jour le 1er janvier 2017.

Tout au long de cette année, la mise en commun de nos moyens humains, matériels et financiers a permis de prendre le relais sur des projets préalablement initiés et d'en lancer de nouveaux, incontournables pour notre économie de montagne.

Les projets sur les écoles, sur les zones d'activités économiques et la reconstruction de l'abattoir sur Sassis en sont les exemples les plus significatifs. Pour l'abattoir, parvenir à mener à bien ce projet d'envergure nous permettra de conserver notre labellisation AOP Barèges-Gavarnie, de maintenir une filière d'élevage

ovin et bovin. Cela participe à la création de nouveaux emplois directs et indirects liés à la consommation de produits locaux, à l'agriculture, au pastoralisme et bien évidemment au tourisme.

Citer l'agriculture, le pastoralisme et le tourisme n'est pas innocent car ces trois secteurs représentent sans nul doute l'identité véritable, l'ADN de notre territoire. Le développement local est une des missions de notre collectivité. Pour ce faire, la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, forte d'un collectif de 64 élus, compte un effectif de 150 agents, renforcés par des personnels saisonniers au plus fort de l'activité touristique. Ces personnels occupent des emplois variés et diversifiés sur les écoles, au SIRTOM, à la station du Val d'Azun et dans nos équipements sportifs, au sein de nos services techniques et enfin, au siège de la communauté de communes à Argelès-Gazost et font ainsi de notre collectivité un employeur majeur de nos vallées.

/...

SOMMAIRE

P4-5

Votre nouvelle **Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves**

P6-7

Les structures intercommunales sur **l'ensemble du territoire**

P8-9-10-11

Commission **Action sociale, Cadre de vie & Culture**

P12-13

Commission **Scolaire & Péri-scolaire**

P14-15

Commission **Agriculture**

P16-17-18

Commission **Développement Économique**

P19-20-21-22

Tri & collecte des déchets
Le guide anti-doutes

P23

Commission **déchets**



> Construction de l'abattoir à Sassis

Les compétences que nous exerçons désormais doivent engendrer un développement concerté et réfléchi de l'emploi sur notre territoire (liste page suivante).

Pour chaque compétence, nous avons mis en place une commission de travail sous la responsabilité de vice-présidents dont je salue la disponibilité et la compétence. Ces commissions sont constituées d'élus communautaires et municipaux, et de personnels administratifs. Je vous invite à suivre leurs travaux sur notre site internet (www.ccpvg.fr). Vous y trouverez, entre autres, dates, horaires, lieux et ordres du jour des réunions publiques.

Présence, soutien et engagement sont des notions qui tiennent à cœur à l'ensemble de notre équipe. Conscients que le maintien d'une économie forte dans nos vallées dépend de toute une dynamique collective, les élus de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves ont souhaité s'engager fortement auprès des associations de commerçants, d'artisans et d'entrepreneurs nouvellement créés : l'OCAS (l'Office du Commerce, de l'Artisanat et des Services) et EPYVAG (Entreprendre en Pyrénées Vallées des Gaves). Car c'est bien sur ces femmes et ces hommes entrepreneurs pugnaces et déterminés que reposent notre vitalité et notre attractivité.

De plus, une communauté de communes reste en charge de l'amélioration du service public et du service au public. Ceci est notre raison d'être tant au niveau de notre équipe élue que de l'ensemble de nos agents.

Nous sommes encore dans une phase de mise en place. Tout est toujours perfectible et si la perfection est complexe à atteindre, nous nous engageons chaque jour pour que notre territoire soit un territoire actif et attractif.

Je profite de ces lignes pour féliciter à nouveau Maryse Carrère et Viviane Artigalas, conseillères communautaires, élues sénatrices en septembre dernier et pour adresser des vœux de réussite à Bruno Vinuales nouveau président du PETR Lourdes et Vallées des Gaves.

En mon nom personnel et celui de l'ensemble du conseil communautaire, je vous assure de notre entière disponibilité.

Bien cordialement,

Noël Pereira Da Cunha,

Maire de Pierrefitte-Nestalas, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves

P24-25-26-27

Commission
Tourisme



> Construction du refuge d'Aygues Cluses

P28-29

Commission **Équipements
sportifs communautaires**

P30-31

Commission
Stations et Sites touristiques

P32-33

Commission
Environnement

P34-35

Commission **Aménagement
du territoire & Urbanisme**

P36-37-38

Commissions
transversales

P39

Budgets : principal
et annexes (ZAE et abattoir)

Bulletin de
la Communauté de Communes
Pyrénées Vallées des Gaves

1, rue Saint Orens
65400 Argeles-Gazost
Tél : +33 5 62 97 55 18
Mail : courriel@ccpvg.fr
www.ccpvg.fr

Directeur de la publication
Monsieur Noël Pereira Da Cunha

Édition
Agence Tribu Nomade
Image et communication
52, avenue des Pyrénées
65400 Argeles-Gazost

Crédits Photos
Communauté de Communes
Pyrénées Vallées des Gaves
Agence Tribu Nomade
Fotolia

Impression
Conseil Imprime Group
2, boulevard Maréchal Juin
65000 TARBES
11 000 exemplaires

Les changements induits par la loi NOTRe

Publiée au Journal Officiel du 8 août 2015, la loi NOTRe relève le seuil minimal du nombre d'habitants des intercommunalités à 15 000 et en modifie l'administration autour de bassins de vie. C'est toute une réorganisation territoriale qu'il a fallu penser et présenter.

Mises en œuvre par le Préfet de chaque département, les procédures ont visé à réduire le nombre de structures intercommunales et de syndicats en modifiant le périmètre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

L'objectif ? Rationaliser l'organisation territoriale et mutualiser les moyens, qu'ils soient humains ou matériels, pour continuer à assurer un service public de qualité.

En chiffres

46 communes



16 281 habitants
(au 1^{er} janvier 2017)



64 sièges d'élus



150 agents



Les compétences exercées

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves exerce la totalité des compétences de toutes les communautés de communes et syndicats fusionnés. Il s'agit des compétences obligatoires :

- > développement économique (toutes les Zones d'Activités Economiques deviennent de plein droit communautaires) et politique locale en matière de commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- > promotion du tourisme et création d'offices de tourisme,
- > collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- > aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Lors de la séance publique du 27 septembre 2017, les élus ont décidé à l'unanimité le maintien des quatre compétences optionnelles :

- > protection et mise en valeur de l'environnement,
- > politique du logement et du cadre de vie,
- > construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire,
- > action sociale.

Au cours de cette séance, l'intérêt communautaire a été défini à l'unanimité pour les compétences optionnelles (cf. commission évolution des compétences).

Les territoires et entités concernés dans nos vallées

La Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves est ainsi née le 1er janvier 2017 suite à la fusion des intercommunalités du territoire des Vallées des Gaves :

Communautés de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost, du Pays Toy, de la Vallée de Saint-Savin, du Val d'Azun, SIVOM du Pays Toy, SIRTOM de la Vallée d'Argelès-Gazost et intégration de la commune nouvelle de Gavarnie-Gèdre.



Réunions publiques

Les conseils communautaires au cours desquels les décisions sont votées sont publics. Leurs date, heure, lieu et ordre du jour sont disponibles sur le site internet et sur la page Facebook de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves.



PYRÉNÉES
VALLÉES
DES GAVES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les statuts

Les statuts actuels de la CCPVG, issus de l'agrégation des statuts des ex-communautés de communes, ont été mis en conformité et simplifiés.

À l'occasion de cette mise en conformité, il a été proposé de rajouter la compétence optionnelle de création et gestion des maisons de services au public (MSAP) et de basculer dans le bloc des compétences supplémentaires la compétence liée au SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif).

Urbanisme et environnement

L'intercommunalité s'est engagée en misant sur l'avenir.

Elle s'est inscrite dans une démarche de SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, document d'urbanisme qui définit une cohérence sur l'ensemble du territoire. Les élus ont également décidé de s'engager dans un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), projet territorial de développement durable.

Afin de mutualiser les moyens, un service commun d'instruction des documents d'urbanisme a été mis en place au sein de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves. Ceci n'enlève pas la compétence conservée par les communes.

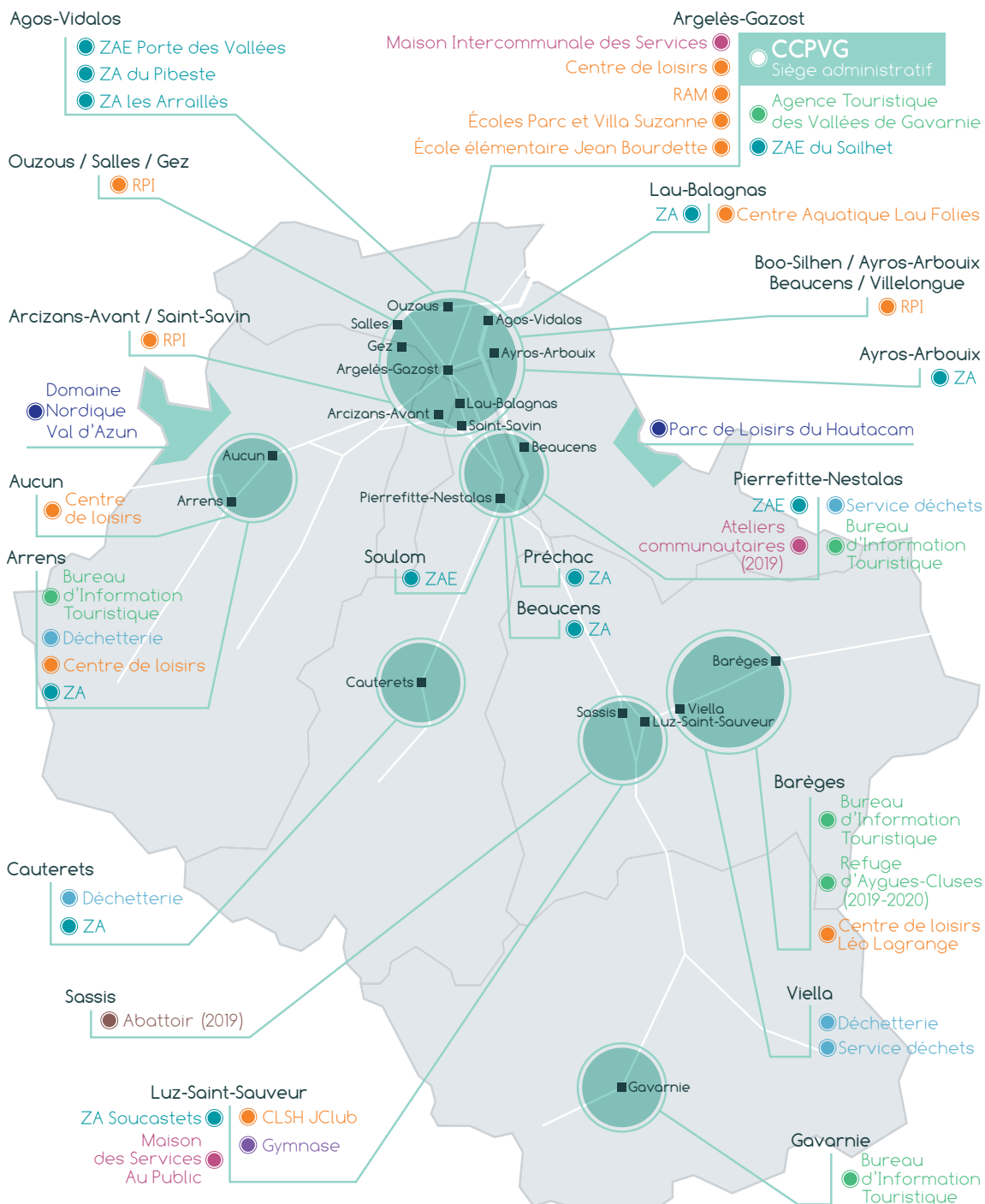
Vous souhaitez être régulièrement informés ?

La Communauté de Communes diffuse des informations sur son site et sur sa page Facebook. Rejoignez-nous !

www.ccpvg.fr



Les structures intercommunales sur l'ensemble du territoire



Bureau communautaire

13 membres : Président + 12 Vice-Présidents

Prépare les réunions du Conseil
Décide par délégation

Noël PEREIRA DA CUNHA

Président

Développement économique

Jean-Marc ABBADIE

Environnement

Pascal ARRIBET

Tourisme

Michel AUBRY

Urbanisme

Christian BRUZAUD

Évolution des compétences

Dominique GOSSET

Finances

Laurent GRANDSIMON

Gestion des déchets

Charles LEGRAND

Action sociale, cadre de vie, culture

Gérard MOLINER

Station de ski et Équipements sportifs

Jean-Louis NOGUERE

Agriculture

Geneviève NOGUEZ

Scolaire et périscolaire

Dominique ROUX

Communication

Philippe TOULOUZET

Administration générale

Conseil communautaire

64 élus issus des conseils municipaux
des 46 communes membres

Vote les décisions

ADAST

Jean-Philippe CASTAIGNEDE

AGOS-VIDALOS

Jean-Marc ABBADIE

ARCIZANS-AVANT

André VERGÉ

ARCIZANS-DESSUS

Jean-Baptiste LARZABAL

ARGELES-GAZOST

Guy ABADIE

Henri BERGES

Francis CAZENAVETTE

Xavier DECOMBLE

Françoise DUPUY

Evelyne GARRIGUES

Christine MAURICE

Françoise PAULY

Dominique ROUX

Elodie SONET

ARRAS-EN-LAVEDAN

Charles LEGRAND

ARRENS-MARSOUX

Caroline LANGE-FABRE

Gérard MOLINER

ARTALENS-SOULIN

Andrée DULOUT GLEIZE

AUCUN

Corinne GALEY

AYROS-ARBOUX

Régis BAUDIFFIER

AYZAC-OST

Serge CABAR

BARÈGES

Pascal ARRIBET

BEAUCENS

Stéphanie LACOSTE

BETPOUEY

Jean-Marie DUPONT

BOO-SILHEN

Francis COSTE

BUN

Bernard PELUHEIT

CAUTERETS

Michel AUBRY

Éric LESTABLE

Marianne SARTHO

CHÈZE

Sébastien VERGEZ

ESQUIÈZE-SÈRE

Patrice VUILLAUME

ESTAING

Marie-Luce KOMEZA

ESTERRE

Martine PRATDESSUS

GAILLAGOS

Thierry DUMESTRE COURTIADÉ

GAVARNIE-GÈDRE

Christian BRUZAUD

Laurent SOLOMÉ

GEZ

Geneviève NOGUEZ

GRUST

Thierry DECON

LAU-BALAGNAS

Maryse CARRERE

LUZ-SAINT-SAUVEUR

Laurent GRANDSIMON

Jérôme LURIE

Annie SAGNES

OUZOUS

Dominique GOSSET

PIERREFITTE-NESTALAS

Jacques MATA

Sylvie PARROU

Noël PEREIRA DA CUNHA

PRECHAC

Dominique BILLOT

SAINT-PASTOUS

Gérard CHA

SAINT-SAVIN

Gérard OMISOS

SALIGOS

René NADAU

Bernadette HAURINE

SALLES-ARGELES

Mathieu CUEL

SASSIS

Jean-Frédéric CHATAIGNE

SAZOS

Daniel TRESCAZES

SÈRE-EN-LAVEDAN

Joël PEDARRIBES

SERS

Jean-Louis NOGUERE

SIREIX

Philippe TOULOUZET

SOULOM

Xavier MACIAS

UZ

Manuel GUARNE

VIELLA

Raymonde NOGUE

VIER-BORDES

Pascal COLLADO

VIEY

Jean-Pierre PRAT

VILLELONGUE

Pierre TRAMONT

VISCOS

Guy LONCA

Commissions thématiques

Étudient, proposent et donnent des avis

Développement économique

Environnement / Tourisme

Urbanisme / Évolution des compétences

Finances / Gestion des déchets

Action sociale, cadre de vie, culture

Station de ski et équipements sportifs / Agriculture

Scolaire et périscolaire / Communication

Administration générale



Commission Action sociale, Cadre de vie & Culture

Élu référent : Charles LEGRAND

> Maire d'Arras-en-Lavedan

> Vice-président de la Communauté de communes en charge de l'Action sociale et du cadre de vie



Le RAM Pirouette

(Relais Assistants Maternels)

Le RAM est un service d'information et d'accompagnement destiné aux parents et futurs parents, aux professionnels de la garde d'enfants (assistants maternels agréés, employés de la garde d'enfants à domicile), aux enfants du territoire intercommunal.



RAM
RELAIS
ASSISTANTS
MATERNELS
PIROUETTE

Ses missions principales

- > Animer un lieu où les parents, les enfants et les professionnels de l'accueil individuel se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.
- > Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits, pour les parents, les professionnels ou les candidats aux métiers de la petite enfance.
- > Organiser des manifestations à l'attention des enfants et des parents.

Permanences

- > Le mercredi de 9h à 12h : accueil individuel
- > Le mercredi de 12h à 13h : permanence téléphonique
- > Le vendredi de 13h30 à 17h45 : accueil individuel

Depuis le 1er janvier 2018, ces permanences ont augmenté de 2 heures.

Les animations sont ouvertes aux assistants maternels agréés, aux employés de la garde d'enfants à domicile et aux enfants dont ils ont la garde. Elles se déroulent en général le samedi pour permettre aux parents d'y participer.

3 lieux d'animations sont proposés :

- > Argelès-Gazost dans les locaux du Relais
- > Arras-en-Lavedan dans une partie de la salle des fêtes
- > Luz-Saint-Sauveur dans les locaux du J-Club (centre de loisirs)

Projets en cours

LE JOURNAL DU RELAIS : témoignage de la vie du Relais et un partage d'expériences entre professionnels.

LE TAPIS LECTURE : outil ludique en tissu destiné aux tout-petits. Sur un thème donné, il est accompagné de livres et d'objets adaptés à l'âge et permet la mise en place d'animations-lectures.

UN DIAGNOSTIC PETITE ENFANCE (0 - 6 ANS) avait été initié sur le Pays Toy et la commune de Gavarnie-Gèdre en vue d'établir un état des lieux concernant l'accueil et la prise en charge des jeunes enfants sur ce territoire.

L'extension du diagnostic petite enfance sur toutes les communes du territoire intercommunal a été approuvée par le conseil communautaire. Les besoins du territoire communautaire en termes de mode d'accueil de la petite enfance et les préconisations en termes de structure seront connus dans le courant de l'année 2018.

Pour toute information :

Élodie GALAN
+33 5 62 97 55 18 – e.galan@ccpvg.fr

1, rue Saint Orens 65400 - Argelès-Gazost



La Maison de Services Au Public (MSAP) de Luz-Saint-Sauveur



Les Maisons de Services Au Public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de Services Au Public articulent présence humaine et outils numériques.

(Source : www.maisondeservicesaupublic.fr)

La MSAP permet ainsi au public de trouver un premier niveau d'information et de services de proximité sur l'emploi et la formation.

Outre les ateliers "Formation/mode d'emploi" coanimés avec la Région et Pôle Emploi, la MSAP est tenue de :

- > collecter les offres d'emplois des employeurs du territoire et d'orienter les demandeurs d'emploi vers les professionnels compétents lorsque ceci est nécessaire,
- > d'informer sur les mesures d'aide à l'emploi,
- > d'accompagner dans les démarches administratives,
- > d'aider dans l'utilisation des services et outils numériques dématérialisés, via un accès Internet à disposition des usagers qui permet depuis les locaux de la MSAP d'effectuer des démarches administratives à distance en totale interactivité avec : CAF, MSA, Banque de France, CPAM, CARSAT.

Publics cible :

- > Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, jeunes, travailleurs handicapés, personnes âgées, travailleurs saisonniers et pluriactifs,
- > Entreprises en recherche de réponses à leurs problématiques d'emploi, de formation
- > Auto-entrepreneurs.

Pour toute information : Josette DARRE - +33 5 62 92 25 50 – j.darre@ccpvg.fr
Maison Gradet Poque - 65120 Luz-Saint-Sauveur

Diagnostic social de territoire

Dans le cadre des travaux de la commission Action Sociale et Cadre de Vie, il est apparu opportun que la Communauté de Communes se dote d'un diagnostic social de territoire.

L'objectif vise à définir quel pourrait être le rôle de la Communauté de Communes (en complément des actions menées par les Communes, le Département et l'Etat) dans le domaine du social au sens large et à déterminer l'intérêt communautaire pour les compétences concernées (action sociale, politique du logement et du cadre de vie, mobilité, etc.) afin de pouvoir mener les actions prioritaires.

Le conseil communautaire a approuvé le lancement de cette démarche lors de sa séance publique du 12 décembre 2017.

La Maison Intercommunale des Services abrite :

CLIC Pays des Gaves

Point d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien aux personnes âgées de plus de 60 ans et à leurs aidants.
Sur rendez-vous > **+33 5 62 90 39 85**

Entraide Services

Association d'entraide sociale
Intervient à domicile pour faciliter le quotidien notamment des personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap
Entretien de la maison, rangement, lavage des vitres, aide à la préparation des repas, travaux de jardinage, tonte de la pelouse, élagage, ...
Sur rendez-vous > **+33 5 62 97 55 18**

Mission locale

Assure un accompagnement individualisé des jeunes de 16 à 25 ans inclus, sortis du système scolaire, dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.
Sur rendez-vous > **+33 5 62 97 93 36**

SOLIHA Pyrénées Béarn-Bigorre (ex PACT)

Aide les propriétaires dans l'amélioration de leur habitat (économie d'énergie, conception logement) ainsi que pour monter des dossiers de demandes de subventions en mobilisant des aides financières publiques.
Sur rendez-vous > **+33 5 59 14 60 60**

Cap Emploi

Facilite le recrutement et l'accueil dans l'entreprise des collaborateurs en situation de handicap.
Sur rendez-vous > **+33 5 62 97 55 18**

Conciliateurs de justice

Auxiliaire de justice assermenté, le conciliateur intervient dans le cadre d'un conflit entre 2 personnes physiques ou morales en vue d'obtenir un accord amiable entre elles et éviter un procès.
Sur rendez-vous > **+33 5 62 97 55 18**

La Maison Intercommunale des Services comprend également l'OCAS (Office du Commerce, de l'Artisanat et des Services). Elle est située 5 impasse du Parc à Argelès-Gazost dans des locaux mis à disposition par la Communauté de Communes.

Maison
Intercommunale des
Services
d'Argelès-Gazost



Pour toute information sur les permanences : CCPVG : **+33 5 62 97 55 18** - 1 rue Saint Orens - 65400 Argelès-Gazost

Politique
événementielle

L'année 2017 a été une année de transition durant laquelle l'ensemble des événements soutenus par les anciennes communautés de communes aujourd'hui fusionnées a bénéficié d'une aide financière identique à celle accordée les années précédentes.

Afin de mettre en place une politique de soutien communautaire aux événements organisés sur le territoire, un règlement d'intervention a été approuvé par le conseil communautaire le 26 juillet 2017. Vous pouvez le consulter sur le site internet de la Communauté de Communes : www.ccpvg.fr

Élu référent : Geneviève NOGUEZ

> Maire de Gez

> Vice-présidente de la Communauté de communes en charge du Scolaire et du périscolaire



Modification des Rythmes Scolaires

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 rend possible, par dérogation au cadre général de 4,5 jours, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Suite à une demande récurrente des parents d'élèves et de l'ensemble des écoles en fin d'année scolaire 2016-2017, la Communauté de Communes s'était engagée à étudier cette question afin de mettre en place une éventuelle modification de l'organisation scolaire à partir de la rentrée 2018-2019.

Une consultation de l'ensemble des parties concernées a été réalisée, une enquête organisée auprès des parents d'élèves et l'avis des conseils d'écoles sollicité.

Au vu des résultats de ces démarches, le conseil communautaire a décidé, par délibération du 12 décembre 2017, d'approuver la demande des conseils d'écoles pour un retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2018-2019 pour les 15 écoles dont la CCPVG assure le fonctionnement.

École d'Ayzac-Ost Groupe Scolaire Jean Bourdette Travaux de Rénovation Énergétique

Les travaux engagés par la Communauté de Communes sur les écoles d'Ayzac-Ost et sur l'école maternelle Jean Bourdette à Argelès-Gazost ont été achevés pour la rentrée de septembre 2017.

Pour améliorer le confort de travail des enfants et des équipes pédagogiques, la CCPVG a :

- fait changer les menuiseries extérieures et les stores coulissants
- fait mettre en place un système de ventilation double flux
- fait changer les radiateurs et veillé à la mise en conformité de la chaufferie
- fait installer des tableaux numériques
- fait mettre les écoles en accessibilité PMR
- veillé à la mise en conformité Vigipirate
- fait installer des interphones.

Les travaux ayant été réalisés pendant la période de vacances d'été, les enfants de ces deux écoles ont repris la classe à la rentrée de septembre dans des locaux rénovés.

Les élus ont été à la rencontre des équipes pédagogiques lors de la journée de pré-rentrée, le vendredi 1er septembre.

Les travaux prévus sur l'école primaire Jean Bourdette seront réalisés pendant l'été 2018.

Mise aux normes de l'école et du CLSH de Salles

Les marchés de travaux pour les aménagements prévus sur l'école de Salles et le centre de loisirs ont été finalisés en fin d'année 2017 et seront réalisés au cours de l'année 2018.

Regroupement des écoles Villa et Parc Suzanne à Jean Bourdette

Le projet consiste à regrouper les écoles Villa et Parc Suzanne sur le site de Jean Bourdette (soit 5 classes, dont 2 maternelles et 3 élémentaires avec une classe complémentaire pour chaque école) et créer des locaux pour le périscolaire à l'échelle du groupe scolaire.

Une étude de programmation a été initiée afin de recenser l'ensemble des besoins concernant l'organisation du service scolaire et périscolaire dans ce projet de regroupement et d'engager la procédure de consultation pour retenir un maître d'œuvre.

Une concertation avec l'ensemble des partenaires concernés est prévue.

Les travaux débiteront au cours de l'été 2019 pour une durée estimée à 15 mois.

Lancement d'une étude pour la construction d'un Groupe Scolaire du Davantaygue

Suite à la réorganisation scolaire des écoles du Davantaygue et à la création d'un seul RPI à 4 écoles en 2016, les Maires du Davantaygue se sont réunis afin d'analyser le fonctionnement du RPI du Davantaygue dans un but d'amélioration du service. Les transports sont peu nombreux sur ce RPI et les locaux, parfois peu adaptés, nécessitent des travaux de mise aux normes en ce qui concerne l'accessibilité.

La Communauté de Communes a décidé de lancer une étude pour envisager le regroupement de ces écoles sur un seul site, le tout en favorisant une large concertation des partenaires.



Commission Agriculture

Élu référent : Jean-Louis NOGUERE

> Maire de Sers

> Vice-président en charge de l'Agriculture



Projet de Reconstruction d'un abattoir

Le 1er janvier 2017, le SIVOM du Pays Toy a été dissous dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. La Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves exerce désormais cette compétence.

Les élus du SIVOM du Pays Toy avaient préalablement engagé les démarches nécessaires à la reconstruction d'un abattoir suite aux dégâts occasionnés par les crues de 2013 qui avaient alors entraîné sa destruction totale.



Intégration dans le paysage du projet en 3D

Esquisse : Cabinet Grisan

Ce projet bénéficie du soutien effectif de l'Etat suite à la visite, le 6 mars 2017, de Monsieur Jean-Michel BAYLET, alors Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales et la signature d'une convention financière allouant un total de 700 000 € de subventions sur des crédits d'Etat, complétés par des crédits régionaux et départementaux.

Cet investissement répond aux obligations du cahier des charges de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) relatif à l'AOP Barèges-Gavarnie qu'il est primordial de préserver pour l'économie de nos vallées et le soutien à la filière agricole.

Le conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre de ce projet lors de la séance publique du 27 septembre 2017. Selon le planning prévisionnel, les travaux devraient débuter au cours du premier semestre 2018 pour une durée de 10 à 12 mois.

La commission agriculture, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière, va mettre à profit le temps de la construction de l'équipement pour proposer des pistes d'optimisation et engager une démarche de commercialisation plus poussée en s'appuyant, notamment, sur des initiatives départementales telles que Happy Saveurs. Le périmètre agricole valléen et le potentiel de production ovine, caprine et du veau seront pris en compte.



Commission Développement Économique

Élu référent : Noël PEREIRA DA CUNHA

> Maire de Pierrefitte-Nestalas

> Président de la Communauté de Communes



Depuis le 1er janvier 2017 et suite à la fusion des intercommunalités, les Zones d'Activités Économiques suivantes sont désormais communautaires :

ZAE "Porte des Vallées" - Agos-Vidalos
ZAE du Pibeste - Agos-Vidalos
ZAE Les Arrailès - Agos-Vidalos
ZAE du Tilhos - Argelès-Gazost
ZAE Pierrefitte-Nestalas
ZAE Point Sud Soulom

ZAE Beaucens
ZAE Préchac
ZAE Lau-Balagnas
ZAE Cauterets
ZAE Luz-Saint-Sauveur
ZAE Arrens-Marsous

Zone d'Agos-Vidalos "Porte des Vallées"

Les terrains de cette zone sont à ce jour non-viabilisés. Le positionnement des activités susceptibles d'y être accueillies est en cours de définition. À ce jour, la Communauté de Communes s'orienterait sur des activités commerciales, touristiques et/ou artisanales.



ZAE du Tilhos - Argelès-Gazost

Le garage CAPPELLETO, qui était situé Chemin de l'Herbe à Argelès-Gazost, s'installe sur la zone d'activité, la Commune d'Argelès-Gazost lui ayant vendu un terrain.



ZAE Beaucens

Installation de l'entreprise Barret, de l'entreprise Fabre Fourtine Travaux (FFT) ainsi que de la boulangerie Vignau. L'aménagement comprend également la poursuite de la voirie, le positionnement d'espaces verts et l'installation d'une signalétique adéquate.



ZAE de Pierrefitte-Nestolas

Les aménagements achevés en 2017 ont consisté à rationaliser et sécuriser la circulation des véhicules, embellir les voiries internes et le réseau d'éclairage public.

Un aménagement a été réalisé à l'intérieur de la zone afin de déplacer le parking des bus qui, jusqu'à présent, stationnaient devant l'ancienne gare routière de Pierrefitte-Nestolas.





Commission Développement Économique

ZAE Point Sud Soulom

L'entrée de la ZAE située sur la commune de Soulom a nécessité un aménagement particulier afin de dévier la circulation des poids lourds qui empruntaient une route proche d'un lotissement d'habitation.

La construction d'une route transversale sur un terrain acquis par la Communauté de Communes a permis d'aménager un nouvel accès routier à la zone d'activité en sécurisant les abords du lotissement, en partenariat avec la commune.

Un bâtiment a également été acquis et aménagé pour accueillir l'ONF et le RTM au cours de l'année 2017. L'aménagement de ce bâtiment se poursuivra en 2018 avec l'installation des ateliers communautaires (voir le détail en page 36 - 37) et la construction de 4 emplacements de 100 m² chacun, destinés à recevoir des entreprises.



Une signalétique adaptée sur les zones de Pierrefitte-Nestlas et Soulom sera prochainement mise en place puis étendue à l'ensemble des zones d'activités communautaires.

En parallèle, un état des lieux est en cours afin d'étudier les aménagements et investissements nécessaires à réaliser sur les zones ainsi que les opérations d'entretien à assurer.

la French Tech

Créé par le Ministère de l'Economie en 2013, le label FRENCH TECH a pour ambition de structurer et favoriser le développement d'emplois et de start-ups dans une thématique donnée.

FRENCH TECH regroupe, sur le plan international, 20 Hubs et 10 communautés, sur le plan national, 13 métropoles labellisées et 9 réseaux thématiques.

Les élus de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves ont décidé à l'unanimité l'adhésion à la French Tech et engagé une démarche partenariale avec Ambition Pyrénées.



Initiative Pyrénées

Initiative Pyrénées a pour vocation de favoriser la création d'activité et d'emplois sur le territoire.

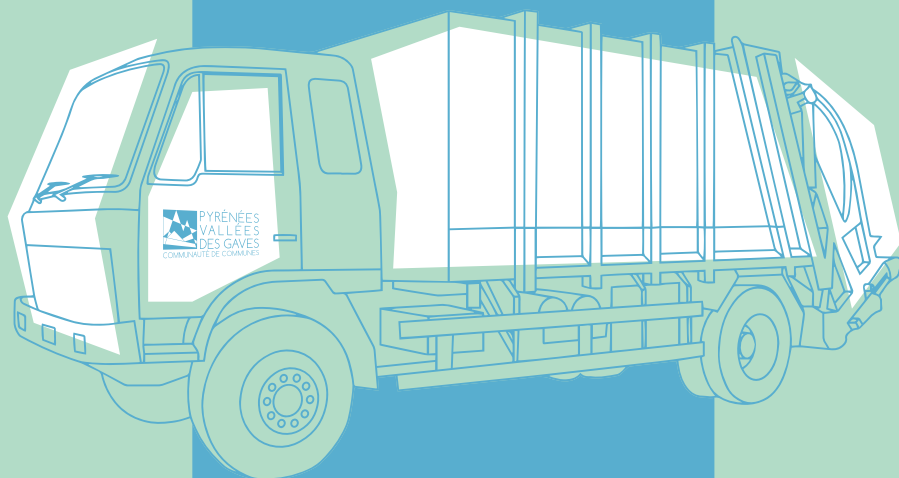
Elle aide les porteurs de projets à passer de l'idée à la réalité en renforçant leurs fonds propres, ce qui leur permet d'obtenir un financement bancaire complémentaire (renforcement de l'apport personnel en proposant un prêt d'honneur à 0% sans garantie).

Elle accompagne le projet à chaque étape de son développement (facilite l'accès au crédit bancaire, mobilisation de financements locaux et régionaux) et propose des solutions adaptées à tout moment.

112 entreprises ont été accompagnées en Vallées des Gaves entre 2012 et 2016 pour 638 300 € d'aides accordées.



TRI & COLLECTE DES DÉCHETS



LE GUIDE ANTI-DOUTES

Territoire de
la Communauté
de Communes
Pyrénées
Vallées des Gaves

1 rue Saint-Orens
65400 Argelès-Gazost

Pour joindre
les ambassadrices du tri :
> +33 5 62 97 55 18
> www.ccpvg.fr



PYRÉNÉES
VALLÉES
DES GAVES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



RÉUSSIR SON TRI

TRIER, C'EST BIEN BIEN TRIER, C'EST MIEUX

Vous avez peut-être remarqué que parfois les agents de collecte vident bac jaune et bac vert dans le même camion.

Cela arrive lorsque le bac jaune présente de nombreuses erreurs de tri et des déchets indésirables : verre, ordures ménagères, plastiques non recyclables.

Dans ce cas, un ruban adhésif comportant nos coordonnées est collé sur votre bac. N'hésitez pas à contacter vos ambassadrices du tri au +33 5 62 97 55 18.

Pour éviter de perturber le bon fonctionnement du centre de tri et pour éviter des dangers (liés aux erreurs) aux agents de collecte et aux agents de tri, nous vous remercions d'être vigilants.

Le compostage réduit la facture

Faire son compost permet de réduire le poids de ses déchets ménagers de 30% et permet ainsi de réduire les coûts de transport des ordures ménagères jusqu'à Bessières en Haute-Garonne.

Les composteurs sont disponibles dans les 4 déchetteries de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves ainsi que sur le site de Pierrefitte-Nestalas (ZI Les Prats).

Pour en faire l'acquisition, merci de vous munir d'un justificatif de domicile. une facture de 20 € vous sera adressée par le Trésor Public.

Pour les trieurs hyper connectés : l'application CITEO, prochainement sur vos écrans

Finis les doutes et les idées reçues !

À partir d'un simple mot dans le moteur de recherche (par exemple « paquet céréales », « yaourt », etc.), l'application :

- > dira quoi faire avec l'emballage ou l'objet,
- > indiquera la bonne couleur de bac,
- > indiquera le point de collecte le plus proche de chez vous.

Ça se met dans le container à verre

> Bouteilles, pots et bocaux en verre sans bouchon et sans couvercle

> Pas de vaisselle

> Pas d'ampoules

> Les récipients doivent être bien vidés et sans le bouchon



Ça se met dans le bac vert



Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et les médicaments sont à ramener à la pharmacie



Une fois vides, les bidons de pétrole sont à ramener à la déchetterie



Petits cartons et briques alimentaires



Journaux, papiers,
magazines,
cahiers, livres,
enveloppes
(avec ou sans fenêtre)

Ça se met dans le bac jaune



Emballages
métalliques



Bouteilles et flacons en plastique (avec bouchon)

Le STOP PUB
réduit les déchets
papier

Trop de pub dans la
poubelle ?
Les stickers STOP PUB
sont disponibles dans
vos mairies.

Profitez-en pour y
prendre les sacs jaunes
qui vous reviennent.

Le tri,
c'est aussi dans
la salle de bains

N'oubliez pas de trier
les emballages et
contenants de vos
produits d'hygiène et
de beauté : gel
douche, mousse à
raser, déodorant, etc.

Les sacs jaunes,
l'outil
indispensable

Les sacs jaunes sont disponibles dans toutes les
mairies du territoire (pour Pierrefitte-Nestalas,
c'est sur le site de la ZI Les Prats qu'ils sont à
votre disposition).

La dotation annuelle est de 50 sacs jaunes par
foyer pour une résidence principale et 25 sacs
pour une résidence secondaire.

Coordonnées & horaires d'ouverture des déchetteries du territoire

Déchetterie d'Argelès-Gazost

> +33 5 62 97 91 99

Ouverte toute l'année / Fermée le dimanche
8h30 - 12h / 14h - 17h45 (17h15 du 01/11 au 28/02)

Déchetterie d'Arrens-Marsous

> +33 5 62 42 29 92

Ouverte toute l'année / Fermée le dimanche
9h - 12h / 13h - 17h30 (17h du 01/11 au 28/02)

Déchetterie de Cauterets

> +33 5 62 92 59 17

Ouverte toute l'année / Fermée le mercredi et
le dimanche 9h - 12h / 13h - 16h45 (15h30 le samedi)

Déchetterie de Viella

> +33 5 62 92 35 77

Ouverte toute l'année / Fermée le dimanche
8h - 12h / 14h - 18h

Déchets acceptés dans ces déchetteries



BOIS



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



DÉCHETS VERTS



DEE



MÉTAUX



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



LAMPES



ENCOMBRANTS



CAPSULES DE CAFÉ



VERRES



TEXTILES
CHAUSSURES



JOURNAUX/REVUES



PILES ET
ACCUMULATEURS



BATTERIES



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)



DÉBLAIS/GRAVATS

ATTENTION ! Ces déchets sont refusés



SOUCHES



AMIANTE/CIMENT



EXTINGUEURS



PNEUMATIQUES



BOUTEILLES DE GAZ



ORDURES MÉNAGÈRES

+ branches ou troncs supérieurs à 20cm de diamètre

Déchetterie : la bonne conduite

Séparer les matériaux dont vous souhaitez vous débarrasser avant d'entrer sur le site

Les placer dans les bons containers pour éviter une facturation
et même pire, un refus d'accès au site

Être agréable avec les agents de déchetterie présents pour
vous accueillir, vous orienter et vous renseigner.

TRIER, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS, C'EST À FAIRE PAR TOUS.



Élu référent : Laurent GRANDSIMON

- > Maire de Luz-Saint-Sauveur
- > Vice-président de la Communauté de communes en charge de la Gestion des déchets



Depuis le 1er janvier 2017, suite à la fusion, le SIRTOM de la Vallée d'Argelès et le service déchets de la Communauté de Communes du Pays Toy ont été intégrés, sous forme de régie directe, à la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves.

L'ensemble des agents est désormais personnel communautaire et le service est géré au niveau du Pôle Gestion des déchets de la communauté de communes.

L'année 2017 a été principalement consacrée à la réorganisation de ce service rassemblant près de 40 agents.

Les tarifs de dépôts dans les déchetteries et l'ISDI ainsi que les redevances spéciales ont été harmonisés sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le service des ambassadeurs du tri composé de deux agents, s'attache à mener de nombreuses actions de sensibilisation (compostage collectif, projet famille témoin, etc.). À noter la mise en place d'une collecte sélective (bacs jaunes) sur la commune de Gavarnie-Gèdre.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA DÉCHETTERIE D'ARGELÈS-GAZOST

En parallèle avec un projet du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD65), le projet de réhabilitation de la déchetterie d'Argelès-Gazost est prévu pour 2019 et permettra :

- > la création d'une zone mixte (SMTD65) pour accueillir le plus gros des déchets verts (gain de place sur le site actuel d'Argelès au profit des autres flux) ;
- > le réaménagement complet du site d'Argelès-Gazost en diminuant l'espace consacré aux déchets verts au profit des autres flux qui ont considérablement augmenté depuis la création (nouveaux flux et augmentation constante des volumes).



Commission Tourisme

Élu référent : Pascal ARRIBET

- > Maire de Barèges
- > Vice-président en charge du Tourisme
- > Président de l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie

Vice-présidente de l'ATVG : Christine MAURICE

- > Adjointe au maire d'Argelès-Gazost

Création de l'Office de Tourisme communautaire « Agence Touristique des Vallées de Gavarnie »

L'Etablissement Public Industriel et Commercial « Agence Touristique des Vallées de Gavarnie » se voit confier la responsabilité de développer la fréquentation touristique sur le territoire communautaire.

L'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie est administrée par un Comité de Direction constitué de 15 membres titulaires dont :

- > 9 représentants du Conseil Communautaire,
- > 6 représentants des professionnels intéressés par le tourisme : l'hôtellerie, le Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air, les meublés de tourisme, les établissements thermaux et thermoludiques, les stations de ski alpin Espaces Nordiques, les activités de Pleine Nature.

L'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie est gérée par une directrice.

L'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie intègre les Bureaux d'Information Touristique du Val d'Azun, de Pierrefitte-Nestalas, de Gèdre-Gavarnie et de Barèges ; le siège est situé à Argelès-Gazost.



Coordination de la démarche de pôle touristique à l'échelle du territoire

Dans le cadre de son Projet de territoire 2020-2030, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a décidé de réviser les différents dispositifs d'aides aux territoires pour améliorer l'efficacité des politiques publiques départementales.

Considérant la diversité des besoins sur l'ensemble des Hautes-Pyrénées, le Département s'appuie sur les territoires pour répondre aux enjeux de chacun.

Dix pôles, constituant des espaces de séjours touristiques ont été créés et couvrent l'ensemble du territoire départemental, dont 5 sont identifiés sur le territoire communautaire : Gavarnie, Cauterets Pont d'Espagne, Luz – Pays Toy, Argelès-Gazost – Hautacam – Val d'Azun, Tourmalet – Pic du Midi.

La coordination de la démarche sera assurée par les services de la Communauté de Communes qui s'appuieront sur l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie pour la mise en œuvre des actions de promotion/commercialisation des territoires concernés en collaboration avec les maîtres d'ouvrages de chaque opération (Communes, Etablissements Publics, Syndicats...).

Harmonisation tarifaire de la taxe de séjour communautaire

Dans le cadre de la fusion des communautés de communes, il a été nécessaire d'harmoniser les tarifs et les conditions de la perception de la taxe de séjour sur le territoire communautaire à l'exception des communes classées de Cauterets et de Luz-Saint-Sauveur.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux sur le territoire, qui n'y sont pas domiciliées et qui n'y possèdent pas de résidence.

Les recettes correspondant à la taxe de séjour collectée sont obligatoirement reversées à l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie en raison de son statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2017, l'harmonisation est effective depuis le 1er janvier 2018.



WIFI territorial

La commission Tourisme, dans le cadre du projet de développement d'un accueil numérique et innovant sur le territoire de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, travaille le projet de déploiement de wifi territorial, et donc sur la mise en place d'un réseau de Hotspot sur des lieux stratégiques du territoire : places publiques, lieux à forte fréquentation, équipements touristiques...

Les démarches de demandes de subventions pour le déploiement de ce projet sont en cours.

Coordination et animation des dossiers Grands Sites Occitanie Pyrénées Méditerranée et Grands Sites de France

Le territoire communautaire compte deux sites labellisés : Cauterets Pont d'Espagne et Gavarnie.

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a lancé des appels à candidatures pour engager une démarche de labellisation « Grands sites Occitanie ».

La Communauté de Communes assure, pour ces deux sites, une mission de coordination et d'animation de cette procédure régionale ainsi que pour la démarche de labellisation « Grand site de France ».



GPS Tourism un défi transfrontalier pour le développement de la mobilité touristique douce

Le constat est simple : les Pyrénées possèdent d'énormes atouts culturels et naturels et un grand potentiel touristique. Toutefois, les infrastructures et les services développés ainsi que la consolidation des produits touristiques sont encore limités. Il en va de même pour le manque de visibilité internationale et le besoin d'adaptation incontournable des entreprises face aux exigences de ces marchés.

Green Pyrenees Slow Tourism relève ce défi transfrontalier par la dynamisation économique et touristique dans les Pyrénées à travers la coopération et les efforts conjoints public-privés, en se fondant sur la mobilité douce comme stratégie de singularisation de l'offre touristique et de soutien d'un modèle de tourisme durable.

GPS Tourism cherche à encourager les coopérations transfrontalières qui valorisent de manière conjointe le patrimoine naturel et culturel, afin de soutenir le développement économique du territoire tout en limitant son impact sur l'environnement ou le patrimoine.

La Communauté de Communes du Val d'Azun avait initié cette action avec les partenaires et inscrit les projets de signalétique 4 saisons sur l'Espace Nordique du Val d'Azun, d'identification et de valorisation des sentiers de randonnées et mis en place des actions pour favoriser les mobilités douces sur son territoire (Trottinettes électriques, mise en place de navettes pour les activités de pleine nature...).

Aménagement et valorisation du site du Col du Soulor

Les Communautés de Communes du Pays de Nay et du Val d'Azun ont initié un projet d'aménagement et de valorisation du site du Col du Soulor pour qu'il devienne une véritable destination touristique.

L'objectif est de générer des retombées sur les deux territoires en privilégiant un aménagement respectueux de l'environnement et de l'histoire (optimisation de l'accueil, création d'une porte d'entrée qualitative, valorisation du site pastoral).

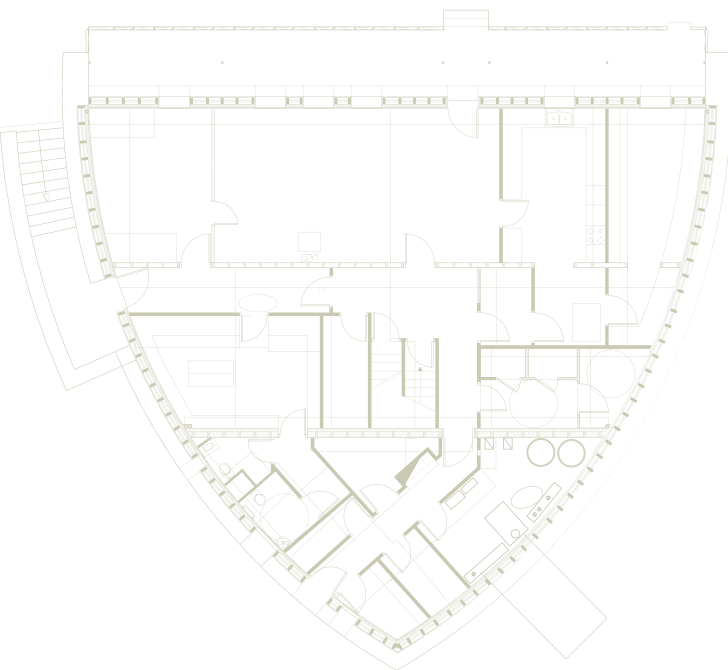


Suite à la fusion des intercommunalités du canton des vallées des gaves, la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves s'est substituée à celle du Val d'Azun comme partenaire de cette démarche inter-vallées en partenariat avec les communes d'Arbéost et Arrens-Marsous.

Un bureau d'études spécialisé ainsi que les CAUE des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques ont travaillé de concert afin de proposer un plan de référence pour la valorisation du site.

Projet de construction du refuge d'Aygues-Cluses

La construction du refuge d'Aygues-Cluses s'inscrit dans le projet du PER (Pôle d'Excellence Rurale) «Néouvelle-Destination Nature» (reconnue par décret n°2011-1019 du 25 août 2011).



Le refuge prévu sera de dimension modeste, défini strictement en fonction du besoin de ce tour de massif. Il viendra compléter le réseau d'accueil actuel constitué par les refuges de Campana de Cloutou, de la Glère, du Bastan, de l'Oule et d'Orédon.

Une capacité de 35 lits a été définie, ce calibrage permettant de dégager un équilibre d'exploitation satisfaisant. Le tour du massif comptabilise environ 220 000 visiteurs l'été et 5 à 10 000 randonneurs en hiver.

Le projet, porté originellement par la Commission Syndicale de la Vallée du Barèges, n'a pu aboutir pour des raisons d'inéligibilité de cette structure à des aides de l'Etat (DETR).

Le permis de construire était alors déposé et la procédure UTN (Unité Touristique Nouvelle) validée jusqu'en décembre 2018.

Sur proposition de la commune de Barèges, le Conseil communautaire a accepté la maîtrise d'ouvrage de cette opération lors de sa séance publique du 26 juillet 2017.



Intégration dans le paysage du projet en 3D

Permis de construire déposé, études de sol lancées, début des travaux à l'été 2018

Architectes :
N. Ott et P. Guïtton



Commission Équipements sportifs communautaires

Élu référent : Gérard MOLINER

> Adjoint au maire d'Arrens-Marsous

> Vice-président de la Communauté de communes en charge des équipements sportifs

Une fin d'année 2017 pleine de promesses

Si l'été n'a pas été des plus radieux, la rentrée à Lau Folies, elle, a été rayonnante. En effet, les nouveaux horaires avec l'ouverture le dimanche ont séduit le public.

Chaque dimanche matin, l'Aqua Kids réunit près de cent baigneurs dans une eau à plus de 30°, avec des aménagements ludiques pour les plus jeunes. Nageurs et familles trouvent ainsi leur place au sein de la piscine intercommunale.

Le nombre d'activités type Aquabike et Aquagym a été revu à la hausse pour répondre aux demandes d'un public toujours plus nombreux.

Nous comptons chaque semaine plus de deux cents personnes au travers des différents cours proposés. Ils s'ajoutent aux nombreux scolaires qui fréquentent la piscine en journée.

Le bilan du dernier trimestre de l'année est plus que positif avec une fréquentation en hausse de 30%.

La création de l'école de l'eau en janvier, permet aux enfants de découvrir toutes les activités de la natation (waterpolo, natation synchronisée, plongeon) et de développer d'autres nages comme le dos, la brasse et le papillon. L'école de l'eau se veut avant tout ludique, mais aussi formatrice au développement harmonieux des 6-15 ans au travers de l'activité aquatique : Maîtrise du schéma corporel, esprit d'équipe, dépassement de soi, confiance en soi, plaisir d'être et de vivre ensemble.

Certains se dirigeront ensuite vers les clubs locaux comme le Canoë Kayak Club du Pays des Gaves ou vers les Sauveteurs Secouristes de la Vallée des Gaves qui participent activement à la vie locale et à celle de notre centre aquatique.

Ces derniers organisent des manifestations sportives, des journées de découverte ainsi que des formations : les Sauveteurs ont notamment organisé le recyclage des Maîtres-nageurs de la région cette année. Un tissu associatif fort est synonyme de bonne santé d'une structure.

Frédéric BELLUC, nouveau directeur du complexe de Lau-Balagnas

La Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a le plaisir d'accueillir Frédéric Belluc en qualité de directeur du complexe sportif de Lau-Balagnas.

Titulaire de la fonction publique territoriale, Frédéric Belluc a rejoint l'équipe de la CCPVG qui exploite en régie directe le complexe.



Samedi 10 mars : les 6 heures de natation

La piscine intercommunale Lau Folies, en partenariat avec les Sauveteurs Secouristes de la Vallée des Gaves a organisé les «6 heures de Natation».

Une journée où chacun a nagé la distance qu'il souhaitait.

Si certains ont nagé les six heures, d'autres ont parcouru le cinquante mètres, obtenu un diplôme et participé aux différents challenges proposés.

Le vainqueur, Gianni Bruscoli a reçu le premier Challenge du «Viscos».

La manifestation était gratuite et destinée au plus grand nombre !



Un été 2018 plein de nouveautés !

L'ouverture dès le 2 juin du bassin de 25 mètres extérieur permettra aux nageurs, aux sportifs, aux adeptes du « nager plein air » de profiter du formidable site de Lau Folies.

Les baigneurs pourront profiter de l'extérieur ou se replier à l'intérieur en cas de mauvais temps.

L'été indien ne sera pas oublié puisque le bassin extérieur sera ouvert jusqu'au 30 septembre.

L'Aqua Parc ouvrira du 30 juin au 2 septembre : Toboggans, petit bassin, plage aqualudique, pataugeoire extérieure, aire de pique-nique et buvette seront à votre disposition tous les jours de 10h à 20 heures !

Dernière nouveauté, le bassin intérieur couvert, de 25 mètres, sera ouvert tous les jours de l'été de 10h à 18h pour permettre aux nageurs de faire des longueurs plus tranquillement et recevoir du public sur les journées de pluie.

Le bassin intérieur permettra de dispenser des cours de natation, d'aquagym, d'Aquabike pendant la période estivale !

Renseignements : +33 5 62 97 01 95





Commission Stations et Sites touristiques

Élu référent : Gérard MOLINER

> Adjoint au maire d'Arrens-Marsous

> Vice-président de la Communauté de communes en charge des Stations de ski et sites touristiques



Le Hautacam, véritable Parc de Loisirs 4 saisons

Le Hautacam, Parc de Loisirs 100% Nature, se veut le lieu idéal pour profiter de la montagne en s'amusant et tout au long de l'année.

Le bilan de l'hiver 2017-2018 est positif avec près de 23 000 journées ski alpin et 3 500 journées ski de fond. La diversité des activités proposées (gyropodes, VTT à assistance électrique, Dévalkart, trottinette) propose à chacun sa façon de dévaler les pentes du Hautacam.

Les soirées Nébuleuses du Hautacam, organisées toute l'année, proposent balades à pied, à VTT électrique ou en raquettes l'hiver. Après la promenade, un dîner est servi à l'Auberge de Tramassel pour finir la soirée en observant les étoiles avec les conseils avisés de l'Astroclub du Hautacam.

Le Hautacam, col mythique des Pyrénées ? Inutile de le rappeler, le Hautacam est bien une destination très prisée dans le milieu du cyclisme. Pour preuve, le dimanche 27 août, quasiment 2000 cyclistes ont passé la ligne d'arrivée de la course Marmotte Granfondo Series à Hautacam !

Renseignements : www.hautacam.com



Mise en place d'une signalétique 4 saisons sur l'espace nordique du Val d'Azun

Le Val d'Azun juxtapose l'été de la signalétique pédestre, VTT, Trail, Trottinettes, randonnée équestre et change les panneaux pour l'hiver pour les activités de ski de fond, raquettes.

Une étude va être menée afin de déterminer les conditions d'évolution et de développement de la signalétique d'un espace nordique (site Soulor Couraduque) vers un espace 4 saisons ou station de randonnée intégrant l'ensemble des activités et répondant aux contraintes techniques de l'hiver (hauteur des panneaux compte tenu de la neige) et de l'été (hauteur des panneaux bas compte tenu du pastoralisme).

Espace nordique du Val d'Azun

Bilan saison 2016-2017

Compte tenu du nombre de jours d'ouverture, la saison 2016 – 2017 est une bonne saison (3ème saison en termes de chiffre d'affaires).

La saison 2016 – 2017 a été en effet marquée par plusieurs faits remarquables :

- > Pas de neige à Noël donc pas d'ouverture de l'Espace Nordique...ouverture de la tyrolienne et des trottinettes électriques sur le col du Soulor (avec les agents permanents)
- > 58 jours d'ouverture seulement, période d'ouverture continue et concentrée
- > Démarrage de la saison au 12 janvier 2017 et une fermeture au 12 mars
- > Très forte fréquentation pendant les jours d'ouverture avant et pendant les vacances
- > Une météo favorable dès l'ouverture de la saison : 55% de jours de temps ensoleillé
- > Un chiffre d'affaires record au regard du nombre de jours d'ouverture.

Compte tenu des aléas climatiques et des périodes d'ouverture, il est impossible de faire une analyse comparative d'une année sur l'autre.

Bilan de début de saison 2017-2018

L'Espace Nordique du Val d'Azun a connu un début de saison compliqué mais intéressant, entrecoupé de 3 ouvertures et 3 fermetures compte tenu des aléas de la météo avec finalement 21 jours d'ouverture.

Accueil de près de 5 000 skieurs, lugeurs et raquetistes. Certes, le chiffre d'affaires est en hausse de 68% par rapport à l'année dernière mais nous n'étions pas ouvert l'an passé à la même époque.

Le dernier week-end de l'année a connu son pic de fréquentation avec près de 1 800 forfaits vendus sur les deux jours.

Le mois de janvier a permis de recevoir les scolaires des écoles du Département. Les écoles de Tarbes, d'Ossun et du Val d'Azun ont largement profité de l'enneigement du domaine.



Élu référent : Jean-Marc ABBADIE

> Maire d'Agos-Vidalos

> Vice-président de la Communauté de communes en charge de l'Environnement

Natura 2000

Suite à la fusion, la CCPVG est devenue compétente en matière d'animation Natura 2000 pour le site du Cabaliros Moun Né de Cauterets.

Les postes d'animateurs-trices Natura 2000 sont, sur le territoire communautaire, financés par des subventions de l'Union Européenne et de l'Etat à hauteur de 100% mais les structures animatrices (commissions syndicales, communes, syndicats) ne possèdent pas toujours les ressources nécessaires pour faire les avances de trésorerie relatives aux actions d'animation.

Au vu de cette situation, après consultation des services de l'Etat, la Commission Environnement de la CCPVG a fait la proposition de mutualiser l'animation des sites Natura 2000 du territoire communautaire. Les animateurs vont être recrutés et rémunérés par la Communauté de Communes qui se chargera de toutes les formalités relatives aux demandes de subventions et avances de trésorerie, les postes restant financés à 100%.

Les structures porteuses des comités de pilotage resteront inchangées ainsi que les animateurs qui seront mis à disposition gracieusement par la CCPVG.

Les sites Moun Né Cauterets-Cabaliros, Gabizos-Vallée d'Arrens, Lac Bleu Léviste, Cirque de Gavarnie, Ossoue-Aspé-Cestrède, Estaubé-Gavarnie-Troumouse-Barroude, Pic Long-Campbielh ont donné leur accord.

Sentiers Cauterets

Un projet de valorisation touristique des sentiers touristiques autour de Cauterets, initié par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Savin, relève désormais de la compétence de la CCPVG.

Il s'agit de valoriser l'activité thermique de Cauterets via des rappels historiques et les liens existant entre le développement du thermalisme et les actions menées par le Service Restauration des Terrains en Montagne (RTM). L'idée est de créer des cheminements thématiques et ludiques qui mettront en valeur le patrimoine RTM très présent sur ces deux secteurs, le patrimoine thermal et naturel enrichira l'offre touristique en donnant une meilleure lisibilité des points de départ des promenades de proximité.

L'Office National des Forêts assure la coordination de ce projet. Le lancement des travaux d'aménagement est prévu au début du second semestre 2018.

Compétence GEMAPI

La compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues. Elle est exercée depuis le 1er janvier 2017 par la Communauté de Communes qui l'a déléguée au PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves.

Considérant le besoin de financement des actions, une taxe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » a été instaurée, à compter du 1er janvier 2017, sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le produit attendu, prélevé par la CCPVG, d'un montant de 371 992.50 € est intégralement reversé au PETR PLVG afin de mettre en œuvre les actions nécessaires à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Vous trouverez toutes les informations sur ce sujet sur le site internet du PLVG : www.valleesdesgaves.com

Gorges de Luz-Saint-Sauveur : attribution de fonds de concours aux communes de Chèze, Saligos et Villelongue pour les travaux de sécurisation.

Dans le cadre des travaux de sécurisation des gorges de Luz-Saint-Sauveur, les communes de Chèze, Saligos et Villelongue ont sollicité une subvention au titre de la DETR (Etat) et des fonds de concours auprès du Département des Hautes-Pyrénées et de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves.

1. Travaux réalisés suite à l'incident du mois de janvier 2017 : 19 000 € - Participation CCPVG : 3 746 €

2. Travaux de sécurisation de la falaise : 1 500 000 € HT – participation CCPVG : 300 000 €

Le conseil communautaire a ainsi affirmé sa solidarité vis-à-vis des communes concernées afin qu'elles n'aient pas à supporter un reste à charge, confirmant pour cela les engagements pris par la Communauté de Communes du Pays Toy.

Installation de bornes de recharge de véhicules électriques

Dans le cadre du projet de déploiement d'un service départemental de recharge de véhicules électriques en Hautes-Pyrénées, le Syndicat Départemental d'Énergie 65 développe l'installation d'une centaine de bornes de recharge (soit 200 emplacements) pour les véhicules électriques et hybrides.

Le Conseil Communautaire a validé l'installation de plusieurs bornes, en concertation avec les communes concernées : Arrens-Marsous et Argelès-Gazost (place de Vieuzac, ancienne gare et rue Saint-Orens).

La totalité des bornes a été installée en 2017.

Écobuages

Depuis sa création le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a repris la gestion des commissions locales d'écobuage par le biais de la Communauté de Communes du Val d'Azun qui l'exerçait jusqu'alors. Une délibération en date du 27 septembre 2017 est venue étendre cette compétence au territoire de l'ex SYMHIL (Syndicat Mixte du Haut Lavedan). Les commissions locales d'écobuage des 2 territoires (Val d'Azun et Vallée d'Argelès-Gazost) ont statué sur les demandes effectuées avant le 31 octobre 2017. La pratique de l'écobuage est régie par l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2014 qui réglemente le brûlage des végétaux.

La Communauté de Communes met à disposition du matériel afin de réaliser les écobuages, à retirer à la mairie d'Arrens-Marsous pour le Val d'Azun et à la Communauté de Communes pour le secteur d'Argelès-Gazost.



Élu référent : Michel AUBRY

> Maire de Cauterets

> Vice-président de la Communauté de communes en charge de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) institué par la loi SRU du 13 décembre 2000, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). (source : *cohesion-territoires.gouv.fr*)

Le législateur a confié aux EPCI comme compétence obligatoire l'« Aménagement du territoire », comprenant notamment l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et les élus de la CCPVG ont souhaité mettre en œuvre cette compétence au regard de plusieurs critères :

> Intérêt de construire un projet concerté d'avenir à l'échelle d'un nouveau périmètre de coopération intercommunale, cohérent avec la réalité d'un bassin de vie.

> Disposer d'un document intégrateur sur le territoire : le SCOT fera « écran » entre le SRADDET (pilote par la Région) et la Charte du Parc National des Pyrénées d'une part et les documents d'urbanisme communaux d'autre part, garantissant ainsi le rapport de compatibilité ou de conformité imposé par la Loi.

> Redonner aux élus locaux la maîtrise du développement urbain : depuis le 1er janvier 2017, les communes non couvertes par un Schéma de Cohérence Territorial sont en effet soumises à la règle de constructibilité limitée qui les prive de la possibilité de développer les zones à urbaniser à l'occasion de la révision d'un document d'urbanisme, sauf dérogation préfectorale.

Le Conseil communautaire a proposé comme périmètre celui de la CCPVG, considérant d'une part le contexte local (Pays de Nay, Communauté d'Agglomération et Haute Bigorre déjà engagés dans l'élaboration de SCOT) et d'autre part qu'il répondait aux critères fixés par la Loi : territoire d'un seul tenant et sans enclave, partageant les mêmes enjeux tant en matière de protection des espaces naturels et agricoles que de développement économique, de mobilité ou encore de commerces et de services, et véritable bassin de vie et d'emploi. Ce périmètre a donc été autorisé par arrêté préfectoral du 28 août 2017.

Les objectifs pré-identifiés pour le territoire sont les suivants :

> Définir un modèle de développement équilibré, respectueux des identités locales et de l'environnement, et facteur de création d'emplois et de richesses, dans le contexte de réchauffement climatique,

> Renforcer l'attractivité par la qualité du cadre de vie, mais également le développement d'un positionnement innovant, pour inverser la tendance démographique,

> Favoriser le développement, voire l'émergence, d'énergies renouvelables ainsi que les économies d'énergies.

La délibération du 27 septembre 2017 fixe également les modalités de concertation avec le public à mettre en œuvre tout au long de l'élaboration du SCOT, conformément à ce que prévoit le code de l'urbanisme :

> Mise à disposition du public du porter à connaissance de l'Etat et d'un registre des contributions du public au siège de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, ainsi que des mairies d'Argelès-Gazost, Cauterets, Luz-Saint-Sauveur et Arrens-Marsous,

> Diffusion d'articles d'information dans la presse locale, le bulletin communautaire et des bulletins municipaux,

> Mise à disposition du public du porter à connaissance de l'Etat ainsi que d'éléments du dossier de SCOT sur le site Internet de la CCPVG,

> Réunions publiques,

> Recueil des contributions du public par voie postale et électronique au siège de la CCPVG

Contact : courriel@ccpvg.fr - 1 rue Saint Orens - 65400 Argelès-Gazost

DEUX OUTILS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMPLÉMENTAIRES AU SCOT

un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le Conseil communautaire a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial dont les enjeux sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre, viser la sobriété énergétique en réduisant les consommations, améliorer la qualité de l'air et développer les énergies renouvelables.

L'élaboration d'un PCAET sera donc complémentaire de la démarche de SCOT et viendra l'alimenter, assurant ainsi la construction d'un projet qui inscrira le territoire dans une perspective de changement et d'adaptation nécessaire au changement climatique en lui assurant des perspectives d'avenir en matière d'énergies.



Instruction des actes et autorisations d'urbanisme

En application de la loi ALUR du 24 mars 2014, les communes membres d'une communauté de communes de plus de 10 000 habitants ne bénéficient plus de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme lorsqu'elles sont dotées d'un document d'urbanisme (POS, PLU ou Carte Communale).

Dans un objectif de mutualisation des moyens financiers et humains, la CCPVG a créé en 2017 un service commun assurant pour le compte des 38 communes concernées sur son territoire la poursuite du service d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

Les Maires restent cependant compétents pour signer les actes et autorisations d'urbanisme.

Toutes les infos pour vos démarches sur :
www.service.public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Documents d'urbanisme

La Loi ALUR du 24 mars 2014 prévoyait le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » aux EPCI en 2017, tout en laissant aux territoires la possibilité de reporter cette échéance si au moins 25% des communes représentant 20% de la population totale du territoire s'y opposent.

Un certain nombre de communes des Vallées des Gaves ont saisi cette opportunité et la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves n'a donc pas compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Actuellement en Vallées des Gaves, 14 communes sont couvertes par un PLU, 10 par une Carte communale et 22 par le Règlement National d'Urbanisme (une procédure d'élaboration de PLU est en cours sur certaines d'entre elles).

VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

un Plan de Paysage

Les qualités paysagères des Vallées des Gaves en font l'un des principaux facteurs d'attractivité touristique et participent pleinement à la qualité de vie de ses habitants.

La Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a saisi l'opportunité d'un appel à projets lancé par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire afin d'élaborer un plan de paysage qui alimentera le travail d'élaboration du SCOT dans son volet paysage.



Commissions transversales

Commission Administration Générale

Élu référent : Philippe TOULOUZET

- > Maire de Sireix
- > Vice-président de la Communauté de communes en charge de l'Administration Générale

La Commission Administration générale a examiné, tout au long de l'année 2017, les questions relatives à l'organisation des services, la mise en place des instances paritaires suite aux élections professionnelles (Comité technique et Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions au Travail) et les conditions de travail.

Les élus se sont ainsi déplacés sur les différents sites accueillant du personnel communautaire (ateliers à Ayros-Arbouix, service déchets à Pierrefitte-Nestalas et Viella, école Jean-Bourdette, etc.) pour échanger et envisager des pistes d'amélioration.



Aménagement ateliers services techniques communautaires

Suite à la fusion, il était nécessaire de regrouper les services techniques dans un bâtiment fonctionnel, accessible et répondant à l'ensemble des normes réglementaires.

Les services chargés de l'entretien des bâtiments communautaires et des sentiers comptent actuellement 14 salariés. Ils disposent de 4 véhicules utilitaires et de 2 camions 3,5T ainsi que d'un ensemble de matériel de fauchage (débroussailleurs, tondeuses portées ou tractées, souffleurs, etc...).

Le bâtiment hébergeant actuellement les services techniques n'est plus adapté à la taille du service. Le conseil communautaire a ainsi décidé d'aménager un bâtiment propriété de la Communauté de Communes sur la zone d'activités économiques Point-Sud-Sou-lom.

Le projet d'installation des services techniques de la CCPVG concerne la partie Sud du bâtiment sur une emprise d'environ 720m², ce qui dégage une surface résiduelle de 730m² environ qui sera dédiée à la location à des entreprises désireuses de s'installer dans cette zone.

Commission Communication

Élu référent : Dominique ROUX

- > Maire d'Argelès-Gazost
- > Vice-président de la Communauté de communes en charge de la communication

**Communiquer pour informer,
communiquer pour rendre des comptes,
communiquer pour éclairer**



Le logo

Les élus de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves ont souhaité donner à la nouvelle collectivité une image de leur territoire, dynamique et moderne. De nombreuses pistes graphiques ont été proposées, parmi lesquelles l'évocation claire de notre territoire de montagne a été retenue.

Décliné en plusieurs versions couleurs ou monochrome, le logo peut être utilisé sur de nombreux supports. Une charte graphique a été mise en place, donnant ainsi une véritable identité visuelle à la Communauté de Communes et balisant les possibilités d'utilisation.

Le site internet

Le site internet de la Communauté de Communes a été pensé pour être en constante évolution. Descriptif, il détaille la mise en place de notre nouvelle collectivité, ses compétences, ses actions, projets et réalisations. Informatif, il est régulièrement mis à jour par le biais des informations mises en ligne sur la page d'accueil et partagées sur notre page Facebook.

Le bulletin intercommunal :

Le bulletin de la Communauté de Communes permet de faire le point sur les actions de l'année passée et sur celles à venir à un instant de l'année. En s'appuyant sur l'identité graphique de notre collectivité, il a pour vocation de vous présenter le travail réalisé par l'ensemble des élus et des agents de tous les services. Il vient en complément du site internet.

La présence régulière dans la presse

La Communauté de communes communique régulièrement dans la presse écrite, et bientôt audio. Vous pouvez retrouver tous les articles de presse déjà parus dans le site internet de la CCPVG, rubrique presse.

Commission Évolution des compétences

Élu référent : Christian BRUZAUD

> Maire délégué de Gavarnie

> Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de l'évolution des compétences

Durant l'année 2017, la commission « Évolution des compétences » a réalisé un état des lieux des compétences exercées par les communautés de communes fusionnées afin de donner aux élus communautaires les informations nécessaires à la définition de l'intérêt communautaire.

Ainsi, lors de la séance du 12 septembre 2017, le conseil communautaire a décidé de déclarer d'intérêt communautaire les compétences suivantes :

En matière d'aménagement de l'espace, étaient déclarées d'intérêt communautaire :

- > l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire du PETR ;
- > la création et gestion de ZAC ;
- > l'acquisition de réserves foncières ;
- > l'animation des procédures Pôle touristique pyrénéen, Grand site de France et Grand site Occitanie.

En matière de protection et mise en valeur de l'Environnement, étaient déclarés d'intérêt communautaire :

- > l'animation-concertation en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et de la protection contre les inondations notamment par l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de rivière et du PAPI pour le bassin versant du Gave de Pau amont ;
- > la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 des sites « Moun Né de Cauterets – Pic du Cabalros » et « Gave de Pau et de Cauterets et gorges de Cauterets » ;
- > l'élaboration et mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial ;
- > l'élaboration et mise en œuvre d'un Plan de Paysage ;
- > la gestion des commissions locales d'écobuage ;
- > les études, travaux et entretien d'équipements DFCI à compter du 01/01/2018.

En matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, étaient déclarés d'intérêt communautaire :

- > le complexe sportif de Lau-Balagnas ;
- > le gymnase de Luz-Saint-Sauveur ;
- > le parc de loisirs du Hautacam ;
- > l'espace nordique du Val d'Azun ;
- > le soutien au fonctionnement de la section sports étude du collège de Luz-Saint-Sauveur ;
- > les écoles d'Argelès-Gazost, d'Arcizans-Avant, du RPI Agos-Vidalos/Ayzac-Ost, du RPI du Davantaygue et du RPI Gez-Ouzous-Salles.

En matière de politique du logement et du cadre de vie, étaient déclarés d'intérêt communautaire :

- > les actions en faveur du logement des personnes défavorisées : P.L.H. et O.P.A.H. ;
- > la création, la réhabilitation et l'aménagement de logements dans des bâtiments appartenant à la CCPVG.

En matière d'action sociale, étaient déclarés d'intérêt communautaire :

- > le fonctionnement et l'investissement des services périscolaires liés aux écoles d'Argelès-Gazost, Arcizans-Avant, Arras-en-Lavedan, Arrens-Marsous, des RPI d'Aucun/Bun/Gaillagos/Sireix, d'Agos-Vidalos/Ayzac-Ost, du Davantaygue et de Gez-Ouzous-Salles ;
- > le fonctionnement et l'investissement des A.L.S.H. d'Argelès-Gazost, Arras-en-Lavedan, Arrens-Marsous, Barèges et Luz-Saint-Sauveur ;
- > l'élaboration d'un diagnostic petite enfance ;
- > le fonctionnement et l'investissement du RAM ;
- > le fonctionnement et l'investissement de la maison des services d'Argelès-Gazost.





Commissions transversales

Commission Finances

Élu référent : Dominique GOSSET

> Maire d'Ouzous

> Vice-président de la Communauté de communes en charge des finances

Budget primitif 2017

Le 18 avril 2017, le conseil communautaire a adopté son budget primitif 2017 pour un montant total de 35,5 millions d'euros (tous budgets confondus). Ce premier budget a été élaboré en tenant compte des nombreuses compétences exercées par les différentes communautés de communes dont l'intégration dans un seul document budgétaire s'est révélée un exercice complexe.

Le budget primitif retrace les principales missions menées par la communauté de communes : fonctionnement des services (administration générale, établissements scolaires, service déchets, station du Val d'Azun, complexe aquatique Lau Folles), entretien des bâtiments intercommunaux (siège administratif, écoles, déchetteries, domaine nordique), participations aux structures associées (syndicat mixte du Hautacam, Office de tourisme intercommunal, PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves), reversement des attributions de compensation aux communes membres, etc.

Les ressources principales de la section de fonctionnement sont liées à la fiscalité locale, aux dotations de l'Etat et aux produits des services gérés par la communauté de communes.

La section d'investissement présente l'ensemble des opérations à mener sur l'année. Le budget prévoyait, sur l'année 2017, l'achèvement de nombreuses

opérations lancées au cours de l'année 2016 par les communautés de communes fusionnées (reconstruction de ponts suite aux crues, mise aux normes d'écoles, valorisation de sites naturels) et le lancement de nouvelles opérations (aménagement des locaux administratifs, projet d'ateliers communautaires, modernisation de déchetteries, etc).

Les budgets annexes permettent d'isoler des opérations particulières qui nécessitent une visibilité et des règles budgétaires particulières.

Le budget annexe ZAE prévoit le financement des aménagements sur les zones d'activités économiques communautaires. L'année 2017 a été essentiellement consacrée à achever le programme de réhabilitation des zones de Pierrefitte-Nestalas et Point-Sud Soulom initié en 2015.

Le budget annexe Abattoir retrace l'ensemble des opérations liées à la construction et au fonctionnement de cet équipement communautaire dont les travaux débiteront en 2018,

Le budget annexe du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) d'Arcizans-Avant/Saint-Savin, d'un montant de 56 000 € est lié au fonctionnement de ces écoles, les investissements étant retracés dans le budget principal.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission obligatoire pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique dont le rôle est d'évaluer les attributions de compensation versées à chaque commune en aval des transferts de compétence. La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

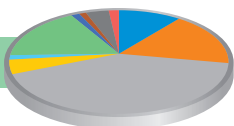
Au cours de l'année 2017, la commission s'est réunie 4 fois sous la présidence de Dominique GOSSET et la vice-présidence de Philippe TOULOUZET. Le rapport définitif a été validé le 25 septembre 2017 puis transmis pour approbation aux communes membres.

ADAST, Jean-Louis AUBOIN
AGOS-VIDALOS, Didier VERGE
ARCIZANS-AVANT, André VERGE
ARCIZANS-DESSUS, Daniel LAFFONT
ARRAS-EN-LAVEDAN, Charles LEGRAND
ARCIZANS-DESSUS, Jean-Baptiste LARZABAL
ARGELES-GAZOST, Dominique ROUX
ARRENS-MARSOUS, Viviane ARTIGALAS
ARTALENS-SOUIN, Andrée DULOUT
AUCUN, Corinne GALEY
AYROS-ARBOUIX, Régis BAUDIFFIER
AYZAC-OST, Serge CABAR
BAREGES, Pascal ARRIBET
BEAUCENS, Stéphanie LACOSTE
BETPOUEY, Huguette SANTOS
BOO-SILHEN, Francis COSTE

Les budgets

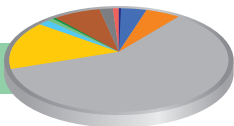
Fonctionnement 2017

Dépenses



Attributions de compensation : 41%
 Perequation : 5%
 Taxe de séjour : 1%
 Charges gestion courante : 17%
 Vir section investissement : 1%
 Charges financières : 1%
 Charges exceptionnelles : 4%
 Dotation aux amortissements : 2%
 Charges à caractère général : 11%
 Charges de personnel : 17%

Recettes

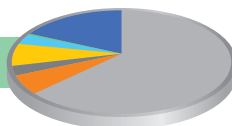


Fiscalité ménages + professionnelle > 60%
 TEOM : 15%
 GEMAPI : 2%
 Taxe de séjour : 1%
 FPIC : 0%
 Dotations : 8%
 Autres produits : 2%
 Atténuation de charges : 1%
 Amortissement subventions : 0%
 Excédent de fonctionnement : 5%
 Produits des services : 6%

Total : 23 609 482 €

Investissement 2017

Dépenses



Remboursement capital : 62%
 Études, fonds de concours : 6%
 Travaux écoles : 3%
 Constructions : 7%
 Bâtiments (entretien, aménagements) : 3%
 Opérations d'ordre : 0%
 RAR : 19%

Recettes



Résultat reporté : 55%
 FCTVA - 1068 : 4%
 Subventions : 22%
 Emprunt : 11%
 Vir fonctionnement : 5%
 Divers : 0%
 Amortissements : 3%

Total : 8 716 333 €

Budget annexe ZAE

Fonctionnement

463 638 €

Investissement

1 932 384 €

Budget annexe Abattoir

Fonctionnement

372 833 €

Investissement

370 003 €

Les membres de la CLECT de la CCPVG

BUN, Bernard PELUHET
 CAUTERETS, Michel AUBRY
 CHEZE, Sébastien VERGEZ
 ESQUIEZE-SERE, Patrice VUILLAUME
 ESTAING, Joël HABAS
 ESTERRE, Michel MENDEZ
 GAILLAGOS, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ
 GAVARNIE-GEDRE, Michel MAUPEU
 GEZ, Geneviève NOGUEZ
 GRUST, Thierry DECON
 LAU-BALAGNAS, Gérard HAURET-CLOS
 LUZ-SAINT-SAUVEUR, Laurent GRANDSIMON
 OUZOUS, Dominique GOSSET
 PIERREFITTE-NESTALAS, Noël PEREIRA DA CUNHA
 PRECHAC, Jean-Michel ROUGES
 SAINT-PASTOUS, Gérard CHA

SAINT-SAVIN, Gérard OMISOS
 SALIGOS, René NADAU
 SALLES-ARGELES, Bernard CENTIEU
 SASSIS, Christine DOMINIQUE
 SAZOS, Daniel BORDEROLLE
 SERE-EN-LAVEDAN, Jacques MILLET
 SERS, Jean-Louis NOGUERE,
 SIREIX, Philippe TOULOUZET
 SOULOM, David Aoustin
 UZ, Manuel GUARNE
 VIELLA, Raymonde NOGUE
 VIERS-BORDES, Pascal COLLADO
 VIEY, Jean-Pierre PRAT
 VILLELONGUE, Didier PRATDESSUS
 VISCOS, Guy LONCA
 VIZOS, Magalie LABIT

Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves

Territoire à hautes activités ajoutées



Sites en régie directe CCPVG

Deval'Cable

Col du Soulor
65400 Arrens-Marsous
+33 5 62 97 49 49
www.valdazun.com

Trottinettes électriques

Col du Soulor
65400 Arrens-Marsous
+33 5 62 97 49 49
www.valdazun.com

Espace Nordique Val d'Azun

Soulor Couradue
65400 Arrens-Marsous
+33 5 62 97 42 18
www.valdazun.com

Centre aquatique intercommunal Lau-Folies

38, route du Sailhet
65400 Lau-Balagnas
+33 5 62 97 01 95
www.laufolies.com

CCPVG membre du Syndicat Mixte

Parc de loisirs du Hautacam

+33 5 62 97 10 16
www.hautacam.com